

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL403

présenté par

M. Bernalicis, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 201, insérer les trois alinéas suivants :

« Nous avons besoin que la recherche, indépendante et scientifique, puisse avoir les moyens d'évaluer les politiques publiques de sécurité et de nourrir les perspectives de réforme. Aussi, apparaît-il nécessaire de refonder l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) supprimé en octobre 2019 par le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner.

« Les parlementaires du groupe LFI-NUPES estiment que son fonctionnement devrait être modifié afin que le conseil scientifique soit pleinement compétent pour définir les axes de recherche. Le ministère de l'Intérieur pourrait passer des commandes mais ne fixerait pas les priorités.

« Nous proposons que l'INHESJ puisse fournir gratuitement aux communes des enquêtes de victimation pour qu'elles puissent définir leur stratégie locale de prévention de la délinquance. Pour relancer la coopération internationale sous l'angle de la recherche universitaire, il s'agirait selon nous de financer massivement des postes de doctorant·es. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons refonder l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) supprimé en octobre 2019 par le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner.

Le fonctionnement de cet Institut pourrait être modifié afin que le conseil scientifique soit pleinement compétent pour définir les axes de recherche. Le ministère de l'Intérieur pourrait passer des commandes mais ne fixerait pas les priorités.

L'INHESJ pourrait également fournir gratuitement aux communes des enquêtes de victimation pour qu'elles puissent définir leur stratégie locale de prévention de la délinquance.

Nous souffrons d'un débat irrationnel sur la sécurité, les chiffres de la délinquance ou encore le sentiment d'insécurité. Les lois ne sont que très rarement évaluées. Aussi, l'avis de cet institut en amont de la rédaction d'une telle loi et surtout de son rapport annexé aurait sans doute permis d'apporter des éléments de dissuasion au Gouvernement qui l'aurait conduit à revoir ses orientations purement sécuritaire pour le ministère de l'intérieur.